

# MULTÉO SÉRIE 2, EN BREF

Contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative et à versements libres de type multisupport

## UNE GAMME DE SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DIVERSIFIÉE

Possibilité de diversifier votre épargne grâce à :

- 1 support en euros,
- 18 supports en actions dont 4 à thématique environnementale et 6 supports ISR,
- 5 supports profilés et flexibles,
- 4 supports obligataires et monétaires,
- des opportunités d'investissement à saisir durant certaines périodes de l'année,
- l'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

## TAUX SERVI EN 2023 SUR LE SUPPORT EN EUROS

- 2,80 % frais de gestion déduits et avant prélèvements sociaux. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

## TAUX MINIMUM GARANTI EN 2024 SUR LE SUPPORT EN EUROS

- 1,50 % frais de gestion déduits et avant prélèvements sociaux. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

## VERSEMENTS

- **Versement initial** : minimum de 1 000 €.
- **Versements supplémentaires** : soit sous forme de versements ponctuels à partir de 300 € à tout moment, soit par prélèvements mensuels automatiques de 60 € minimum.
- **Frais sur versement de 2 % maximum.**

## UNE RÉPARTITION FLEXIBLE DE VOTRE ÉPARGNE

- Vous pouvez effectuer à tout moment des arbitrages ponctuels afin de modifier la répartition de votre épargne.
- Vous pouvez opter également pour des arbitrages programmés en fonction de vos objectifs et des conditions prévues au contrat :
  - « Sécurisation des gains » ;
  - « Arrêt de la baisse » ;
  - « Dynamisation de la participation aux bénéfices du support ».

## UN CADRE FISCAL PRIVILÉGIÉ

- **En cas de rachat** à compter du 8<sup>ème</sup> anniversaire du contrat : les produits (ou plus-values rachetées) bénéficient d'un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune, tous contrats d'assurance vie et de capitalisation confondus, appliqué en priorité sur les produits des primes versées avant le 27/09/2017. Au-delà de cet abattement, les produits sont soumis à fiscalité selon la législation en vigueur. Dans tous les cas, les produits sont soumis aux prélèvements sociaux. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre conseiller.
- **En cas de décès, exonération partielle ou totale de taxation pour les capitaux versés en cas de décès dans la plupart des cas, selon la législation fiscale en vigueur. Hors prélèvements sociaux.**

Vous souhaitez en savoir plus ?



Prenez rendez-vous avec votre conseiller GMF



Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 14h



0 970 809 810 (non surtaxé)



Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr) ou sur l'appli GMF Mobile

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Les informations présentées dans ce document sont basées sur la législation fiscale en vigueur lors de sa rédaction au 15 janvier 2024, sous réserve de modifications ultérieures.



GMF Vie - Société anonyme au capital de 189 208 768 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances 315 814 806 R.C.S. Pontoise - Siège social : 1 rue Raoul Dautry, CS 40003, 95122 Ermont Cedex - Téléphone : 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) - Internet : [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr) - IDU REP Eco circulaire : FR231754\_03AYXP.